



Cabine fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 13 mars 2007

Combien coûte l'installation de ces cabines fumeurs ou à défaut les installations d'un nouvel emplacement réservés aux fumeurs ?

Réponse :

- A ce jour, aucune cabine ne nous est apparue conforme à la réglementation mise en place le 1er février 2007.
- Quant au coût d'une installation qui permette la mise en conformité d'une salle fumeurs, il est essentiellement lié au coût de la confection de la cheminée qui doit évacuer la fumée à l'extérieur de l'établissement. Le système d'extraction d'air, lui, représente une dépense comprise dans la fourchette 500 - 1500 euros.
- L'évacuation des fumées de la cuisine d'un restaurant, soumise au même type d'obligation réglementaire, ne semble pas poser de problèmes insolubles, Il est donc possible de s'inspirer de ce principe.